



COMMUNE DU CERNEUX-PEQUIGNOT

Le Village 16a
2414 Le Cerneux-Péquignot
Tél. 032 936 11 30
e-mail : commune.cerneux-pequignot@ne.ch

Communiqué de presse

Le Conseil général du Cerneux-Péquignot s'est réuni le 12 décembre dernier à la salle communale. A l'ordre du jour, le budget 2023, qui a été accepté à l'unanimité. Il présente un léger déficit de 1'548 francs, ce résultat proche de l'équilibre est rendu possible grâce notamment à des dépenses maîtrisées, à la stabilité des rentrées fiscales, à une légère diminution des effectifs scolaires et aux préfinancements qui ont pu être faits lors des derniers bouclements et qui atténuent la charge d'amortissement des investissements.

Un autre point à l'ordre du jour : une information du Conseil communal concernant l'avant-projet de carrière et de décharge aux Etages. Celui-ci souhaite que ce point soit systématiquement évoqué, afin d'informer le législatif de l'état du dossier et de son évolution, si évolution il y a.

Le Conseil communal a rencontré des membres de l'Association « Sauvons le Cerneux-Péquignot » le 7 novembre, ils lui ont fait part de leurs préoccupations et de leur détermination à s'opposer à la réalisation du projet de décharge et de carrière aux Etages. Ils ont remis une pétition munie de plus de 500 signatures, demandant au Conseil communal d'aviser les auteurs du projet que les autorités n'y sont pas favorables, de refuser l'octroi de tout permis ou autorisation aux requérants et de signifier son opposition à de tels projets sur le territoire communal au Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).

Le Conseil communal les a remerciés de leur engagement et de leur travail. Il répondra à cette pétition, conformément et dans le délai prévu par la Loi sur le droit de pétition. Dans ce dossier, comme il le fait d'ailleurs toujours, il respectera les procédures et droits démocratiques.

Il a rappelé la situation actuelle ainsi que la procédure, telle qu'elles ont été présentées lors de la séance d'information organisée à l'attention de la population le 12 septembre 2022. Ces éléments ont été confirmés par le Service de l'aménagement du territoire (SAT) dans un récent courrier à l'attention de l'exécutif.

Il n'y a aujourd'hui ni base légale cantonale permettant l'ouverture d'une décharge, ni demande formelle d'OV Matériaux SA. Un plan directeur cantonal sectoriel de gestion des matériaux minéraux (PDS) est nécessaire avant d'envisager la création de sites d'extraction complémentaires et il n'y aura pas de traitement formel de la part de l'Etat d'un dossier de carrière/décharge avant que la planification directrice ne soit finalisée. Si le PDS devait permettre de créer un nouveau site d'exploitation, un plan d'extraction au sens de la loi sur l'extraction des matériaux devra être déposé par un mandataire autorisé au sens de la loi sur le registre et signé par la commune. Il sera ensuite adressé au SAT. Après avoir été mis en circulation auprès des services ou départements intéressés, les plans feront l'objet d'un préavis de synthèse du SAT, transmis au Conseil communal. Après avoir été adaptés, les plans seront préavisés par le département puis restitués à la commune, puis soumis au vote du Conseil général. S'ensuit le délai référendaire, puis aura lieu l'enquête publique si le plan n'a pas fait l'objet d'un référendum, ou a été accepté en votation communale. Si le dossier est

soumis à référendum et que la population le rejette, l'enquête publique n'a pas lieu et la procédure légale s'arrête pour ce dossier.

Le Conseil communal regrette la virulence des propos de certains citoyens à son encontre et conteste le reproche qui lui est fait d'avoir accepté ce projet. S'il est peu enthousiaste, le Conseil communal tient à insister sur le fait qu'il n'a jamais pris position pour ou contre ce projet puisqu'aucun dossier n'a été déposé jusqu'à aujourd'hui. Il ne lui appartient pas de soutenir ou de ne pas soutenir officiellement un projet tant et aussi longtemps que celui-ci n'est pas déposé. Les droits tant du Conseil communal que du Conseil général, voire de la population, seront, comme toujours au Cerneux-Péquignot, respectés.

Le Cerneux-Péquignot, le 13 décembre 2022

Le Conseil communal